

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia

Assemblée publique de consultation portant sur des projets de règlements modifiant le plan d'urbanisme, le règlement de zonage et le règlement de construction de la municipalité de la Paroisse Saint-Damase, Comté Matapédia. Cette assemblée s'est tenue au sous-sol du bureau municipal le mardi 7 avril 2015 à dix-neuf heures trente (19 h 30), à laquelle étaient présents, monsieur Jean-Marc Dumont, maire, mesdames et messieurs, Marjolaine Dubé D'Astous, Chantal Gendron, Johanne Caron, Martin Carrier et Mario Gendron tous conseillers de cette municipalité formant quorum sous la présidence du maire.

Mélanie Bélanger, absente

Ouverture de l'assemblée de consultation publique
Résolution 47-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Martin Carrier et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la présente assemblée à 19 h 30.

Adoptée

Monsieur Jean-Marc Dumont, maire, procède à la présentation des projets de règlements suivants :

- Le projet de règlement numéro 274 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 214);
- Le projet de règlement numéro 275 modifiant le règlement de zonage numéro 216 aux fins de concordance au plan d'urbanisme;
- Le second projet de règlement numéro 276 modifiant le règlement de zonage 216;
- Le projet de règlement numéro 277 modifiant le règlement de construction 218.

Période de questions

Aucune question de la part de l'assemblée.

Clôture de la séance
Résolution 48-15

Que l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements numéros 274, 275, 276 et 277 soit et est fermée.

Levée de l'assemblée à 19 h 50 sur proposition du conseiller Mario Gendron, appuyé de la conseillère Johanne Caron.

Adoptée

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire